



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT ET UN,  
Le 27 MAI à 18h00,

Date de convocation	18/05/2021
Date d'affichage	18/05/2021
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, COMYN Dorothee, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir : OSSELIN Florence à OCHIN Jean-François, VANNOUQUE Yves à GORRILLOT Jean-Pierre, MARGUERITE Corinne à LAFAGES Thérèse.

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

**OBJET : MISE EN PLACE D'UN FONDS DE SOUTIEN A L'ACHAT DE MOYENS DE MOBILITES DOUCES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté du Conseil Municipal d'apporter un accompagnement financier aux sainghinois souhaitant investir dans un moyen de mobilité douce,

L'adjoint délégué en charge de la mobilité explique que la commune mène une réflexion globale pour accompagner le développement des mobilité douces sur la commune.

En plus de l'élaboration d'un schéma cyclable du Val de Marque, du travail sur la création ou l'amélioration des pistes cyclables, il propose la mise en place d'un fonds de soutien à l'achat de moyens de mobilités douces pour les particuliers, d'un montant de 6 000 € en 2021.

**Le dispositif :**

- Montant de l'aide : elle sera de 25 % du coût d'achat, plafonnée de 150 € à 350 € (en fonction du moyen de mobilité choisi) sous réserve de transmission du dossier de demande d'aide complété et signé.
- Eligibilité : Vélos classiques, vélos à assistance électrique, vélos cargo (achetés neufs ou d'occasion chez un revendeur agréé).
- Conditions : Être sainghinois, majeur et utiliser le moyen de mobilité pour des trajets fréquents (domicile/travail, domicile/école etc ...). Sans conditions de ressources financières.
- Limites : une seule aide par foyer sur une période de 3 ans (si l'aide venait à être renouvelée). Les aides seront attribuées dans l'ordre des dossiers complets et validés.
- Fonctionnement : une demande d'aide avant l'achat est obligatoire. L'aide sera versée après réception de la facture acquittée.

**Tableau des plafonds d'aide :**

Moyens de mobilité choisi	Plafonds de l'aide
Vélos « classiques »	150 €
Vélos à assistance électrique	250 €
Vélos cargo	350 €

**Dossier de demande (annexé à la présente délibération) :**

- Le formulaire de demande complété et signé
- Une pièce d'identité de l'acheteur
- Le RIB de l'acheteur
- Un justificatif de domicile de moins de six mois de l'acheteur
- Un devis du matériel acheté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**DECIDE** de réserver une enveloppe budgétaire de 6 000,00 € au fonds de soutien à l'achat de moyens de mobilités douces.

**PRECISE** que cette subvention est inscrite au Budget 2021 de la commune.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 28/05/2021

Fait à Sainghin en Mélantois, le 28/05/2021

Pour extrait conforme,

Le Maire

J. DUCROCQ

